

TOUTE PETITE SECTION

Les classes de toutes petites sections (tps)

Il s'agit d'un dispositif spécifique mis en place en partenariat avec l'Éducation Nationale et la ville de Goussainville. Il s'adresse exclusivement aux enfants résidants en zone d'éducation prioritaire et répondant à différents critères :

- Familles dans une grande précarité
- Familles monoparentales
- Enfant présentant des carences éducatives repérées par les services sociaux et/ou connues des écoles
- Familles éloignées de la culture scolaire

Les objectifs de ces classes sont de :

- Favoriser la socialisation précoce
- Favoriser l'acquisition du langage
- Sensibiliser les enfants aux règles de vie de l'école
- Faire aimer l'école aux enfants

Qui peut bénéficier de ce dispositif ?

Les enfants concernés par cette demande d'admission à l'école maternelle sont :

- Les enfants nés de janvier à juillet 2023

Prioritairement :

- Les enfants résidant sur le secteur scolaire d'une des écoles de la liste ci-après.

Où sont situées les classes de TPS ?

Trois classes sont dédiées aux Toutes Petites Sections (TPS) dans les écoles de Jean Moulin, Paul Langevin et Saint Exupéry

Modalités d'accueil

Les enfants sont admis selon certaines conditions spécifiques à leur âge.

Ainsi les enfants

- Ne pourront pas fréquenter les accueils de loisirs
- Bénéficieront d'une adaptation progressive à la restauration scolaire qu'à partir de janvier
- (Pour les parents qui souhaitent que l'enfant déjeune à l'école) sous réserve d'un accord de la direction en fonction des aptitudes de l'enfant et des places disponibles.

Comment s'inscrire ?

Sur RDV avec les services de la Direction de l'Éducation entre le 13 janvier et le 31 mars 2025 en téléphonant au 01.39.94.60.95.

Avec les documents suivants :

- L'acte de naissance de votre enfant (si étranger traduit en français)
- Votre justificatif de domicile de moins de trois mois
- L'attestation de paiement CAF de moins de trois mois

Étude de la demande d'admission

Votre demande sera étudiée en mai par la commission d'attribution de la ville de Goussainville.

La décision de la commission vous sera communiquée uniquement par courrier dans les jours suivants

Nom de l'enfant :.....

Prénom :.....

Date de naissance:...../...../2023

Mode de garde Actuel :.....

Adresse:.....

Ecole de secteur:.....

Représentant 1 :

Nom :.....

Prénom :.....

Adresse :.....

Numéro de téléphone:.....

Profession:.....

Représentant 2 :

Nom:.....

Prénom :.....

Adresse:.....

Numéro de téléphone:.....

Profession:.....

Raisons pour lesquelles vous souhaitez pré-scolariser votre enfant ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Signature des parents (ou du tuteur légal) :